

**COMMUNE DE FARGES**  
**Procès-verbal n°41 du Conseil Municipal**  
**Séance du 29 Juin 2017**

**Présents** : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine - DAVIT Catherine – PLISSONNIER Noël - BESTMANN Patrick - EVRARD Corinne - GALLETTI Yveline - LOVENJAK-LEBEUF Sonia - MARTIN Arnaud – REU Michel – WAPOU Joseph

**Absents excusés** : AMADIEU Dimitri : Pouvoir à Monique Graziotti - FILPA Laurent

**Absents** : ARMAND Simone - ORIA Gaël

**1. Désignation du secrétaire de séance** : M. Joseph WAPOU

**Procès verbal de la séance N° 40** : Accepté à l'unanimité

**2. Communauté de communes du Pays de Gex** : Les compte-rendus sont disponibles en Mairie

**3. Délibérations :**

**Travaux rue Pierre Malfant** : Les travaux de réfection de la chaussée ont été repoussés. En effet, un sondage est nécessaire afin de connaître l'épaisseur du goudron, mais surtout la composition de la couche de fond. Si elle est non préparée, il convient de ne pas raboter la route de 15cm mais de moitié. Le trottoir, pour des raisons de circulation sera ramené à 1,10 mètre. Il sera également modifié par rapport au plan initial. Devant la Mairie des parkings seront supprimés afin de garantir une aire de croisement et une meilleure sécurité pour les piétons. **Accepté à l'unanimité.**

**Projets 2018** : Les mesures obligatoires pour les normes « O phyto » et l'enfouissement des réseaux de la rue Pierre Malfant seront une priorité. Il sera demandé au Syndicat électricité du Département de l'Ain une étude pour connaître le coût de modification des lampadaires de la commune en équipement en lampes led. Ceci permettrait une grande économie pour notre collectivité car une lame sodium consomme 630 € par an, alors qu'une lampe led 210€ par an. La dépense pourrait être étalée de 2018 à 2020. Il sera étudié également sur ces trois années, la possibilité de rattraper l'annuité de la compensation genevoise car par le passé, lors de l'aménagement du centre bourg, deux annuités avaient été budgétisées sur la même gestion. Cette situation est très inconfortable pour la trésorerie mensuelle de la collectivité. **Accepté à l'unanimité.**

**Avance de trésorerie** : C'est pour la raison précédemment annoncée qu'il est demandé au conseil municipal d'accepter une avance de trésorerie de 50000€, débloquable en fonction des besoins, pour assurer dans l'attente des virements de l'état une gestion saine. **Accepté à l'unanimité.**

**Décision modificative N° 1/2017** : Un ajustement des crédits est nécessaire. Quelques recettes nouvelles compensent de nouvelles dépenses, notamment la convention proposée par l'Éducation Nationale pour financer 50% d'un chariot informatique (tablettes) pour l'école (coût estimatif à 10000€). Une demande de M. Mme PUTTI pour une prise en charge, à hauteur de 50%, d'une chambre froide est débattue. Il en ressort que la totalité de cet achat sera budgétisée sur la gestion 2018. Une décision modificative au montant de 23228,00€ en fonctionnement et

de 38434,00€ en investissement est présentée. **Accepté à l'unanimité.**

**SIEA : Groupement d'achat d'électricité** : Le syndicat d'électricité propose un groupement d'achat aux collectivités pour les bâtiments enregistrés en tarif jaune et bleu. Pour Farges, il s'agit des bâtiments : bâtiment voirie, salle des fêtes, feux tricolores. **Accepté à l'unanimité.**

**Temps périscolaires à l'école** : Le ministère de l'éducation va permettre aux collectivités de choisir librement un retour à la semaine scolaire de 4 jours ou de maintenir ceux mis en place en 2014 avec les activités obligatoires. A Farges, les délégués parents ont fait un sondage et une grande majorité souhaitent un retour à une semaine de 4 jours. C'est également la tendance que préféreraient les instituteurs. Toutefois, pour la mise en place de ces TAP, le temps du personnel communal a été augmenté. Pour le réduire, une procédure est obligatoire auprès du centre de gestion de Péronnas et cela ne peut être fait avant septembre 2017. A noter également que les familles doivent s'organiser avec leurs employeurs pour les temps libres. Les intervenants des TAP à l'école doivent aussi être pris en compte. C'est pour cette raison que l'école de Farges restera pour la prochaine année scolaire sur une semaine à 4,5 jours avec des activités TAP. Les directives devraient être plus précises dans les prochains mois car à ce jour, beaucoup de détails ne sont pas encore précisés.

Le coût de ce service est équilibré par la participation des parents. Pour l'année scolaire 2017/2018. Ils sont basés sur le quotient familial en quatre tranches : Cat.A 1,80€, Cat.B 2,10€, Cat.C 2,30€, Cat.D 2,40€. **Accepté à l'unanimité.**

**2ème tranche d'enfouissement des réseaux rue Pierre Malfant** : Convention Orange : En complément des travaux du SIEA, Orange France Télécom facture le branchement direct des riverains. Pour cette deuxième tranche la convention stipule une participation communale de 2557,69€ et une prise en charge d'orange de 6398,11€. **Accepté à l'unanimité.**

**4. Urbanisme** : Plusieurs permis ont été accordés.

#### **5. Divers :**

- Le parc naturel régional du haut jura organise une sortie en Auvergne sur le thème Sensibilisation sur l'architecture, à l'urbanisme de projet et à l'éco-rénovation. Les inscriptions sont à la date du 7 juillet 2017.
- Dynacité, bailleur foncier, demande un accord de principe à la commune pour la caution de leur prêt sur le programme de logements sociaux de la « Ferme d'Emile ».
- **City stade** : Les riverains ont de nouveau fait part de diverses nuisances. Elles se passent après les horaires mis en place début mai. Le pouvoir de police du maire n'est pas délégué aux adjoints et il convient de contacter la police municipale ou la gendarmerie, seuls organismes habilités à verbaliser les adultes et ados qui ne respectent pas les horaires d'accès à ce site. Il est impératif de mettre tout en œuvre pour que ces horaires soient respectés. Un rendez-vous sera fixé prochainement, mais tant que ces entités n'interviennent pas sur les lieux, il est impossible de pouvoir se prononcer sur l'efficacité des horaires.
- Il est fait état de dégradations sur la route des Poses. Cette dernière est programmée pour une reprise complète du point à temps de l'année 2017.

**Séance levée à 21H46.**

Le secrétaire de séance

Joseph WAPOU

